

L'usine de traitement des sous-produits de l'assainissement



Le traitement des matières de vidange relève de la compétence du SIVOM de la Saurdrune. Dans le cadre de sa politique de développement durable, le SIVOM a décidé d'élargir cette compétence à

tous les déchets issus du traitement et de l'assainissement des eaux en créant une usine. Cette nouvelle structure permet de réaliser le traitement complet de substances polluantes et le recyclage des matières revalorisables : matières de vidanges, graisses, sables et matières de curages...

Les graisses

La matière provient directement des bacs à graisse de foyers ou de la station d'épuration du site. Chaque produit livré par camion est pesé, échantillonné, débarrassé des plus gros résidus et stocké en fosse d'hydrolyse. Le traitement biologique de ces graisses est effectué dans un réacteur. Les graisses sont fortement aérées. Des nutriments (chaux, azote, phosphore) sont ajoutés afin de développer des micro-organismes qui vont dégrader progressivement la matière.

Les sables et matières de curages

Les sables proviennent de la station d'épuration du site, tandis que les matières de curage sont livrées par les camions hydrocureurs qui assurent l'entretien des réseaux d'égout. Toutes ces matières sont ensuite pesées et criblées. Leur traitement consiste en un lavage prolongé afin d'obtenir des matières minérales débarrassées de la matière organique (moins de 3 %). Ces matériaux sont réutilisables pour des remblaiements de tranchée et des travaux de voirie...

Les matières de vidanges

Livrés par camions, les produits à traiter sont issus des assainissements autonomes. Ces matières sont successivement pesées, échantillonnées, dégrillées pour enlever les éléments grossiers et stockées en fosse de transfert.

Elles sont enfin injectées dans la station d'épuration du SIVOM de la Saudrune, lors des périodes de faible débits, pour être traitées.

L'ensemble du bâtiment est mis en dépression, l'air extrait est traité sur un bio filtre.